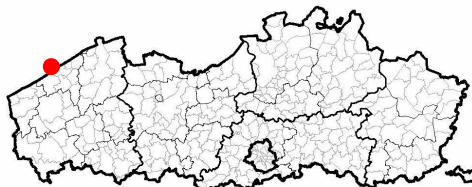




FICHE 1: OSTENDE (B)

Projet "Nieuwe Stad"



SYNTHESE

- Initiative émanant de la commune
- Quartier d'immeubles à appartements sociaux
- Site de compostage fermé, clôturé, pour plus de 200 ménages
- 100% déchets de cuisine (+ matériau structuré)
- Investissements et coûts de mise en œuvre importants
- Projet de prévention des déchets
- Recours à du personnel rémunéré et à des bénévoles

CARACTERISTIQUES GENERALES

DEMOGRAPHIE ET HABITAT (2006)

Nombre d'habitants	68931
Nombre de ménages	32000
Densité de population (habitants/km ²)	1827

% de surface des appartements par rapport à la surface des maisons et des appartements	17,8%
Nombre d'appartements sociaux	1667

DECHETS (2006)

Total des déchets ménagers en kg/habitant	594 (559) ²
Déchets collectés sélectivement en kg/habitant	386 (378) ²
Déchets résiduels en kg/habitant	208 (152) ²
Zone verte ou zone LFJ ¹	Zone verte
Coût de l'incinération de 1 tonne de déchets par l'IVOO, en euros	84
Prix du sac poubelle pour déchets résiduels, en euros	1,4 / 60 l
Nombre de maîtres-composteurs	49
Nombre de maîtres-composteurs actifs	12
Nombre de projets de compostage de quartier	4
Nombre de récipients de compostage subventionnés vendus	2200

DESCRIPTION DU PROJET DE COMPOSTAGE DE QUARTIER

Le parc de compostage se trouve à proximité immédiate des 6 immeubles d'appartements sociaux. Ce parc, créé en 2000, est relativement vaste (15m x 15m) et appartient à la ville d'Ostende. Le pavillon de compostage est bien visible de la chaussée et est accessible deux fois par semaine : le mardi de 15h à 16h30 et le samedi de 11h à 12h30. La distance d'apport varie de 100m à 500m. Un tableau indiquant ce qui peut être déposé dans le pavillon de compostage et renseignant les heures d'ouverture a été apposé de façon bien visible sur le pignon du chalet de jardin (juste à côté de l'accès au parc de compostage de quartier).

¹ **Zone verte** : Les déchets de cuisine ne sont pas collectés séparément. Les déchets verts sont collectés d'avril à octobre ou sont emmenés par les citoyens jusqu'au parc à conteneurs. **Zone LFJ** : Les déchets de légumes, de fruits et de jardinage sont collectés toutes les deux semaines par les autorités locales ou supralocales.

² Moyenne pour la Flandre

Les habitants apportent eux-mêmes leurs déchets (en moyenne 1,5kg par visite), en se déplaçant à pied ou en bicyclette. S'ils le souhaitent, ils peuvent recevoir gratuitement un seau de compostage (+/- 8l), en s'enregistrant. On constate cependant que de nombreux habitants apportent leurs déchets dans des sacs en plastique non biodégradables. Ces sacs en plastique sont laissés sur place comme déchets résiduels, dans un plus gros sac en plastique. Les habitants profitent souvent du fait qu'ils vont faire leurs courses pour les combiner avec une visite au parc de compostage. En une heure et demie, on enregistre parfois plus de 200 visiteurs. Beaucoup de gens apportent aussi les déchets de leurs voisins. Le gardien (surveillant du site durant les heures d'ouverture) est un salarié de la ville. Cette personne réceptionne les déchets et les dépose elle-même dans le pavillon de compostage.

Le service de jardinage de la ville y dépose un camion de déchets de bois broyés 1x/mois. A chaque période d'ouverture, puis périodiquement, ces déchets de bois sont incorporés aux déchets de cuisine par le travailleur/gardien. Environ 350 familles parmi les 1000 appartements sociaux des immeubles proches collaborent au projet. Ce nombre est en légère augmentation.



BUT DU PROJET

Ce parc de compostage de quartier est considéré comme une activité complétant le compostage à domicile dans le cadre de la prévention des déchets. Étant donné que l'intercommunale (IVOO) chargée notamment de collecter les déchets ne procède pas à une collecte sélective des déchets de cuisine, la commune s'attache à trouver des alternatives pour ce flux de déchets pour un certain nombre d'immeubles à appartements sociaux qu'elle a sélectionnés. A Ostende, le prix du sac de déchets résiduels n'a cessé d'augmenter progressivement au fil des ans. Parallèlement, des alternatives ont été proposées pour réduire les volumes déposés dans les sacs à déchets résiduels, notamment en créant une qualification de maître-composteur, en offrant des conteneurs de compostage subventionnés et en mettant sur pied une série de parcs de compostage de quartier. Bien qu'à l'origine, l'aspect social n'ait pas constitué un objectif en soi, il est apparu a posteriori que cette initiative a indubitablement renforcé la cohésion sociale dans le quartier.

INFORMATION, COMMUNICATION ET DEVELOPPEMENT DE CAPACITE

L'initiative de ce projet est venue du fonctionnaire en charge de l'environnement, en concertation avec l'échevin de l'environnement. Une lettre détaillant le projet a été adressée préalablement à tous les habitants des immeubles à appartements. Ce courrier s'accompagnait d'une invitation à une soirée d'information sur le projet, à laquelle 30 personnes ont participé. L'inauguration officielle du parc a quant à elle rassemblé quelque 150 personnes. Le projet s'est ensuite inscrit dans la réalité et le nombre de participants a systématiquement augmenté grâce au bouche-à-oreille.

Un dépliant a également été élaboré qui, outre les objectifs du projet, précise également les directives spécifiques sur ce qui peut être composté et ce qui ne peut pas y être déposé, ainsi que les heures d'ouverture et les coordonnées de contact. Le bulletin communal d'information consacre régulièrement un article à la prévention des déchets et plus particulièrement au compostage à domicile ou de quartier. L'opérateur rémunéré qui s'occupe de l'ouverture du parc de compostage est également maître-composteur.





DETAILS TECHNIQUES

Le parc de compostage de quartier "Nieuwe Stad" se compose d'un pavillon de compostage (contenance maximale : 15 m³, capacité maximale : 20 tonnes/an), d'un petit chalet de jardin (rangement des petits ustensiles et abri en cas d'intempéries) et d'un bac pour le stockage des déchets de bois. Le pavillon de compostage est une grande construction fermée ressemblant à un cube. Il est en principe composé de deux grands compartiments (7,5 m³ chacun) qui sont remplis à tour de rôle. On commence à entasser dans le second quand le premier est rempli. Au bout de 6 semaines à deux mois, le service de nettoyage vient enlever par camion le compost du premier compartiment, arrivé à semi-maturité. Le compost semi-mûr est sorti du pavillon et chargé à l'aide d'une grue à grappin (4 dents) montée sur le camion dans la benne du camion. Ce compost mûrit encore quelques mois sur le site de stockage du service de nettoyage, après quoi il est utilisé par le service des plantations de la ville. En principe, les déchets organiques/biologiques devraient séjourner plus longtemps dans le pavillon de compostage, après quoi une post-maturation devrait avoir lieu dans des bacs ou des tas de compostage aménagés dans le parc de compostage.

Étant donné les quantités (trop) importantes de déchets de cuisine amenés sur place, la ville s'est vue contrainte de mettre en place l'alternative précitée (enlèvement du compost arrivé à semi-maturité).

Le personnel du service de nettoyage a également suivi une formation de maître-composteur. Le percolat est recueilli via des bacs collecteurs placés sous le pavillon, puis versé dans des bouteilles en plastique de 1,5 l. Ces bouteilles sont emmenées sur le lieu de démonstration (Mariakerke) où elles sont distribuées aux personnes désireuses d'utiliser le percolat pour leur jardin et leurs plantes en pots.



DETAILS FINANCIERS

GENERALITES

Le projet est supporté financièrement par la ville. Aucune subvention extérieure ne lui est accordée.

INVESTISSEMENTS

Les investissements se sont élevés à 15.000 euros environ, dont 1.200 pour le terrassement (socle de béton), 12.500 pour le pavillon proprement dit, 1.000 pour la clôture, 250 pour le chalet et 100 pour le petit outillage divers.

Un montant de 500 euros a été affecté à la campagne d'information et de communication.

FRAIS DE PERSONNEL

Préparation et lancement : pour la mise en place des 4 parcs de compostage de quartier que compte la commune, le fonctionnaire en charge de l'environnement et les autres services ont presté un nombre très important d'homme-jour, notamment pour la réalisation des tâches suivantes : la constitution d'un dossier à l'attention du collège, la conception du parc de compostage, l'achat et l'aménagement du parc de compostage (prise de contact avec les entrepreneurs, rédaction des cahiers des charges,...), la composition du matériel de campagne (communiqués de presse, lettres aux habitants, organisation de la réunion de quartier,...).

FRAIS GENERAUX

Mise en œuvre et suivi : les frais généraux sont intégralement à charge de la ville d'Ostende. On y inclut l'acheminement et l'évacuation du compost à semi-maturé jusqu'au site de stockage du service de nettoyage et à l'aide du camion de ce dernier, le transport mensuel du matériau structuré, l'ouverture du parc de compostage de quartier par un salarié du service de nettoyage pendant 4 heures/semaine et l'entretien par un ouvrier rémunéré pendant en moyenne 1 heure/semaine. Le fonctionnaire en charge de l'environnement consacre en moyenne 2 heures/mois au suivi des 4 parcs de compostage de quartier.

AUTRES ELEMENTS A SIGNALER

CADRE LEGAL

Ce petit parc de compostage de quartier a été exonéré de permis d'urbanisme mais a demandé et reçu un permis d'environnement. Il s'agissait d'un permis d'environnement de classe 2.

Le volume maximal autorisé spécifiquement pour un pavillon de compostage s'élève à 25 m³ de déchets de fruits, légumes et jardinage pour une classe 2. Si le volume est plus important, un permis d'environnement de classe 1 est nécessaire. La sous-section 5.2.2.3bis du Vlarem II énumère une série de conditions applicables aux dispositifs de compostage de déchets de fruits, légumes et jardinage dans un espace de compostage inférieur à 25 m³, à savoir :

- pour une installation associée à un quartier d'habitation, l'acceptation exclusive de déchets provenant des producteurs se trouvant dans une zone circonscrite autour de l'installation...
- la vente/le don n'est autorisé(e) qu'aux seuls producteurs des déchets, mais le compost peut également être utilisé par les services verts de l'administration communale (*il est alors considéré comme une vente sur fonds propres*).

D'autres conditions concernent l'analyse annuelle, le suivi régulier du processus de compostage, l'obligation d'un sol bétonné,...

PERSONNEL

Dès la mise en place de ce projet, la décision a été prise délibérément d'en confier la gestion aux services communaux (service de l'environnement, service de nettoyage et service vert). L'ouverture du site est assurée par un salarié (sélectionné notamment sur la base de ses aptitudes relationnelles). Un autre membre du personnel s'occupe de l'entretien et un maître-composteur vient de temps à autre donner bénévolement un coup de main.



PARTICIPATION

A Ostende, le choix politique a privilégié l'adoption d'une approche non participative. La problématique des déchets se heurte toujours à une certaine résistance. Plus on multiplie les annonces à ce propos, plus on suscite de résistances et plus les opposants s'élèvent contre le projet. Le service interne de la ville d'Ostende avait étudié au préalable où implanter idéalement les sites d'accueil, compte tenu des zones vertes, de l'éloignement des habitations, de l'intégration dans l'ensemble,...

PERSPECTIVES D'AVENIR DU PROJET

Ce projet est fortement intégré dans la vie sociale et le nombre de participants continue à augmenter légèrement en dépit du fait que la capacité maximale a été atteinte. Étant donné l'apport du personnel rémunéré qui assume l'ouverture et l'entretien du parc de compostage de quartier, le fonctionnement de ce projet est structurellement intégré. Dans ce sens, on peut considérer qu'à l'instar des trois autres projets similaires montés à Ostende, la pérennité de ce projet est assurée. La majorité des participants sont des locataires des immeubles à appartements. L'échevin de l'environnement et le fonctionnaire en charge de l'environnement aimeraient encore initier deux projets semblables en plus des 4 projets déjà existants.



POINTS FORTS/REUSSITES – FAIBLESSES/DEFIS

Points forts/réussites	Faiblesses/défis
<ul style="list-style-type: none"> ▪ Collaboration exemplaire entre les différents services communaux concernés lors du lancement du projet – accroissement de la surface porteuse au niveau de la ville. ▪ Implication et initiative du fonctionnaire en charge de l'environnement. ▪ Bonne volonté manifeste des habitants désireux de participer. ▪ Le projet stimule la cohésion sociale (les habitants sortent de chez eux, apprennent à se connaître, discutent, apportent les déchets de voisins,...). ▪ Flexibilité par rapport aux habitants (sac plastique pour apporter les déchets de cuisine). ▪ Aptitudes relationnelles et sociales du personnel communal rémunéré qui assure l'ouverture du parc de compostage de quartier (entretient un excellent contact avec les gens !) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des mauvaises odeurs peuvent être perceptibles durant les mois plus chauds lorsqu'on vide le pavillon de compostage. ▪ La post-maturation a lieu sur un autre site. ▪ Le prix de revient est significatif (tant pour les investissements que pour les frais généraux) ▪ Le pavillon de compostage n'est pas utilisé de façon optimale (vidange trop rapide en raison de problèmes de capacité). ▪ Le projet peut être influencé par des élus communaux (politiciens) en fonction de leurs priorités et de leur vision politique. ▪ Accessibilité limitée (ouverture 2x/semaine pendant une heure et demie).

COORDONNEES DE CONTACT

Administration communale d'Ostende
 Jacky Dereu Fonctionnaire en charge de l'environnement
 Tél. : +32 (0)59 56 20 02
 E-mail : jacky.dereu@oostende.be
 Site web : www.oostende.be

